

Enquête publique

R123-18 Code de l'Environnement Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles

PV de Synthèse des observations

Bilan Global des Observations	registres papier	registre dématérialisé	Courriers	Orales	Total	%
Nombre d'Observations favorables	50	282	28	42	402	48,49
Nombre d'Observations défavorables	31	281	81	34	427	51,51
				Total	829	100

L'analyse ci dessous est réalisée après extractions des différents thèmes évoqués dans chacune des observations reçues. (Registres papier, registre dématérialisé, courriers, permanences).

Observations anonymes : 135.

Peu de doublons ont été repéré sur le registre dématérialisé par contre plusieurs personnes sont intervenues en utilisant les différents moyens :observation sur le registre dématérialisé, sur un registre papier, par courrier et lors des permanences..

Sur le registre dématérialisé une centaine d'observations n'ont pas été validé. (les observations doivent être validées par réponse à un mail automatique), ces observations correspondent pour certaines à des essais et sont suivies d'une observation validée, d'autres certainement à des oublis de validation. Ces observations n'ont pas été prise en compte.

Analyse des principaux thèmes défavorables.

Les thèmes négatifs principaux relevés pendant l'enquête sont : (classés en fonction du nombre de fois que chaque thème a été évoqué)

1) Dégradation des paysages:18%

L'implantation des éoliennes dans la forêt de Taillard, dans le Parc du Pilat, est ressentie comme une forte dégradation de l'aspect calme, reposant de ces lieux, où de nombreux promeneurs, randonneurs profitent de la nature.

De ce fait le tourisme sera impacté et les résidents qui auront vue sur les éoliennes verront leur cadre de vie dégradé, alors qu'ils ont choisi cette région pour son calme et sa beauté.

2) Bruits et basses fréquences 10%

Des personnes résidant à proximité (1 à 2 km) sont inquiètes du risque pour la santé lié aux sons et aux basses fréquences.

Peut-on envisager un suivi permanent des bruits émis (sur un ou deux points dès la phase chantier), pour rassurer ces personnes ?

Il n'y a pas eu de mesure acoustique au hameau de La Palle pourtant une des zones habitées qui sera la plus impactée, l'assimilation au point R4 ne me semble pas cohérente.

Une mesure avant chantier sur ce hameau me semble nécessaire.

Comment seront pris en compte les personnes qui pourraient se déclarer malade suite au fonctionnement des éoliennes ?

Peut-on envisager d'appliquer les prescriptions de l'ANSES (voir document de mars 2017 dans la rubrique document du registre dématérialisé) ?

3) Les éoliennes ont un rendement faible.5%

Le rendement des éoliennes est faible et pour compenser les périodes d'arrêt il est nécessaire de faire fonctionner des centrales à gaz ou charbon qui rejettent du CO2.

4) Inquiétudes pour les sources.5%

Des associations et de nombreux riverains résidant à proximité du projet et alimentés en eau potable uniquement par des sources privées craignent la modification, voire la disparition de leur source, ainsi que les risques de pollution.

L'étude hydrogéologique montre quelques lacunes (source importante non répertoriée)

Comment les rassurer ? Comment leur garantir la pérennité de leurs sources ?

Peut-on prévoir un suivi annuel de leurs sources (débit, qualité) ?

5) Atteinte à la faune et à la flore 3%

« Les risques de collisions, les risques liés à la dépression derrière les pales sont importants et vont entraîner une mortalité des oiseaux et chauve-souris »

Peut-on prévoir d'associer la LPO au bilan de mortalité ?

Il existe des systèmes de détection et effarouchement des oiseaux, ces systèmes ont-ils été étudiés et leur mise en place envisagée en cas de mortalité inacceptable ?

6) Décote immobilière.2%.

La décote immobilière pour les bâtiments impactés par la vue et les sons des éoliennes vont subir une décote estimée entre 10 et 30%.

7) Intérêt uniquement financier.2%.

De nombreuses personnes pensent que ce projet n'a pour objectif que l'enrichissement de quelques actionnaires.

Sera-t-il possible de publier un bilan comptable annuellement ?

8) Risques d'incendies.2%.

Le risque de génération d'incendie par les éoliennes entraîne des craintes d'une propagation à la forêt. Les grands incendies récents dans la région montre la vulnérabilité de la forêt et les difficultés d'extinction.

Peut-on prévoir plusieurs réserves d'eau incendie ?

Les éoliennes pourraient-elles être équipées de caméra ou autre système permettant la détection d'un incendie proche ?

Analyse principaux thèmes positifs

9) Pour la transition énergétique.16%.

Ce projet de développement d'une énergie renouvelable, propre, va permettre d'envisager la réduction des productions d'énergie polluantes.

10) Projet participatif à promouvoir.12%

La préparation, la construction de ce projet en y intégrant des partenaires régionaux et de nombreux actionnaires a créé un fort engouement pour sa réalisation . L'implication des élus, leur travail apprécié, fait de ce projet un objectif commun à de nombreux habitants de la région.

Point particulier constaté.

Les nombreuses observations, la participation forte aux permanences montrent les oppositions qui se sont créées sur ce sujet. Avec le risque de laisser perdurer une mésentente et un mauvais climat dans les villages...

Ce point devra être pris en compte : je propose de créer une commission sur l'exemple des CSS (Commission de site pour les installations Sévésos) qui permettra l'information et la participation des habitants.

JP Chevalier

